



**EDITO de Stéphane MULLIEZ,
Directeur général**

Publication du bilan des EIGS 2019, 2020 et 2021

Les deux dernières années ont été marquées par une pandémie d'ampleur inédite impactant le système de santé d'une manière sans précédent mais votre mobilisation sur la sécurité des soins n'a pas fléchi.

Bien au contraire, l'implication des établissements bretons dans la culture positive de l'erreur et le renforcement de la sécurité des patients ont été remarqués par les autorités nationales de santé. En effet, dans son rapport annuel sur les événements indésirables graves associés aux soins (EIGS), la Haute Autorité de Santé (HAS) souligne positivement qu'en Bretagne nous constatons une augmentation de 16 % du nombre des déclarations dans la région.

Je n'oublie pas que ces EIGS concernent toujours des faits dont les conséquences sont graves pour les usagers mais je crois que nous pouvons nous féliciter collectivement de la capacité croissante des acteurs du système de soins à tirer enseignement des événements indésirables pour éviter leur reproduction. Nous avons passé en 2021 le seuil annuel des 200 EIGS et ce chiffre illustre la volonté marquée des établissements de la région de s'inscrire dans une dynamique de qualité et de sécurisation des soins et il permet d'atteindre une masse critique, et ainsi de mettre en évidence des causes systémiques, de proposer des solutions, et d'élaborer des recommandations et des outils en regard.

Après les journées départementales organisées en 2019, l'Agence Régionale de Santé a innové en proposant un webinar régional dédié aux EIGS. Cette matinée a été un succès, elle a rassemblé plus de 200 participants autour de trois retours d'expériences. Je tiens à remercier les établissements de santé et les établissements médico-sociaux qui se sont prêtés au jeu du partage d'analyse ainsi que les structures d'appui et de vigilance qui les ont accompagnés. Au regard des retours positifs qui nous sont parvenus, l'ARS renouvellera l'expérience en 2023.

La Bretagne ne se démarque pas du reste de la France sur la typologie des événements enregistrés qui concernent prioritairement les problématiques suivantes : les suicides, les erreurs médicamenteuses et les chutes de patients ou résidents. Sur ces enjeux, l'ARS continuera à mobiliser tous les autres leviers dont elle dispose en termes de prévention, de démarches qualité et de gestion des risques.

Enfin, le nombre de déclarations émanant du secteur médico-social est en augmentation par rapport au volume de déclaration globale et c'est un point qui mérite d'être souligné. Nous continuerons à promouvoir le signalement des EIGS par toutes les composantes du système de santé : les établissements de santé, les structures médico-sociales et les professionnels de santé en ville.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture des bilans des années 2019, 2020 et 2021, édités en partenariat avec la structure régionale d'appui le « CAPPs Bretagne ».

« Rien n'est à craindre, tout est à comprendre » Marie CURIE